

communiqué de presse

PRIX ET LOYERS A GENEVE : BILAN 1983-1984 ET PERSPECTIVES 1984-1985, RALENTISSEMENT DE LA HAUSSE

Une nouvelle publication du service cantonal de statistique¹⁾ révèle et explique le ralentissement du mouvement des prix à la consommation à Genève en 1983 et le fléchissement de la hausse des loyers enregistré en 1983 et au premier semestre 1984. Le taux annuel de renchérissement, qui s'est redressé en début d'année, devrait diminuer au cours des prochains mois et en 1985.

A Genève comme en Suisse, le taux de renchérissement diminue nettement en 1983 et se fixe à + 3,1% en fin d'année. Derrière le Japon, la Suisse, avec un taux de 2,1%, s'inscrit à nouveau dans le peloton de tête des pays à bas taux d'inflation. A fin 1983, l'augmentation annuelle des prix de l'ensemble des pays de l'OCDE se chiffre à + 5,3%, taux le plus bas enregistré en fin d'année depuis 1972. La baisse des produits pétroliers, le fléchissement des cours de matières premières et le ralentissement de la hausse des produits alimentaires sont les principaux facteurs de la décélération des prix en 1983. A Genève, les prix des marchandises importées ne progressent que de + 1,4% en un an alors que les biens et services suisses renchérisent de + 3,9%. La hausse de ceux-ci est toutefois nettement plus modérée qu'en 1982 (+ 5,6%).

Les perspectives pour 1984 font état d'une très légère accélération du mouvement général des prix, sensible principalement en début d'année, qui devrait être suivie d'un nouveau ralentissement en 1985. A Genève, le taux annuel de renchérissement se situera probablement entre 3,1% et 3,6% à fin 1984 et entre 2,5% et 3,5% à fin 1985.

L'évolution des loyers à Genève met également en évidence une décélération de leur hausse : + 4,5% en 1983 contre + 7,9% en 1982 et + 2,2% au premier semestre 1984 contre + 2,8% pour la même période de 1983. Au cours du premier semestre, un loyer sur six a été majoré en 1984 au lieu de un sur cinq en 1983 et de un sur trois en 1982.

L'examen des niveaux des loyers des logements (neufs ou non) qui ont accueilli de nouveaux locataires au cours du dernier semestre montre que leurs montants dépassent, en moyenne, de 29,2% ceux mesurés sur la totalité du parc de logements. Les loyers de ces logements nouvellement occupés s'élèvent - cuisine et fractions de pièces non comprises - à F. 400 pour les appartements d'une chambre (F. 350 s'ils sont neufs et mis sur le marché au cours du dernier semestre), F. 450 pour les 2 pièces (neufs : F. 750), F. 650 pour les 3 pièces (neufs : F. 1 150), F. 1 050 pour les 4 pièces (neufs : F. 1 200) et F. 1 500 pour les 5 pièces (neufs : F. 1 900). En moyenne, les loyers des logements neufs dépassent de 46,1% ceux des logements anciens ou récents ayant changé récemment de locataires et de 75,3% ceux mesurés sur la totalité du parc des logements loués.

1) Aspect statistique n° 41 "Prix à la consommation et loyers, évolution 1983-1984 à Genève"; en vente au SCS (prix F 5.-).

